

ar19 – Direction Réglementation et Gestion de l'Espace Public MR/CG

Ν°

/2025 R.A.

SONORISATION SUR LA VOIE PUBLIQUE 001357

Place Morgan VIVRE EN PROVENCE

PUBLIÉ LE 27 AOUT 2025

## <u>ARRÊTÉ</u>

## LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 alinéa 2 et L 2212-5, portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, relatif à la lutte contre les nuisances sonores, notamment l'article 3, 4ème point, concernant la production de musiques électroacoustiques.

VU la demande formulée par VIVRE EN PROVENCE en date du 15 mai 2025 concernant une demande de sonorisation à l'occasion du Salon de l'Habitat,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de contrôler l'émission de bruits sur la voie publique afin d'en limiter l'intensité et l'utilisation dans le temps,

## ARRETE

<u>ARTICLE 1</u> – A l'occasion du salon VIVRE EN PROVENCE, une sonorisation est autorisée sur la place Morgan :

## Les 26, 27 et 28 septembre 2025 de 10h00 à 19h00

<u>ARTICLE 2</u> - Les émissions seront d'une <u>intensité modérée</u> afin de ne pas troubler la tranquillité publique. Les annonces ne devront pas excéder <u>une minute</u> et ne comporteront aucune publicité commerciale.

ARTICLE 3 - Cette autorisation pourra être retirée à tout moment en cas de trouble à la tranquillité publique.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la xécution du présent arrêté.

2 6 AOUT 2025

Premier Adjoint au Maire Vice Président de la Métropole

Mixichel ROUX

SALON, le